

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840
Numéro SIREN : 437 558 893
Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 148717

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 638 464 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Montessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 26 octobre 2023

Du procès-verbal de la séance du Conseil de Surveillance de Naxicap Partners du 26 octobre 2023, il a littéralement été extrait ce qui suit :

2. Point sur la composition du Conseil de Surveillance

Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance – Nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance – Nomination du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Il est rappelé que M. Cyril Marie a démissionné le 24 juillet 2023 de son mandat de membre et de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

A la suite de cette démission, le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction étant supérieur au minimum légal, il est rappelé que le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, il est proposé par Natixis Investment Managers la candidature de M. Christophe Eglizeau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter M. Christophe Eglizeau en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de M. Cyril Marie, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance décident ensuite à l'unanimité de nommer M. Christophe Eglizeau en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

M. Christophe Eglizeau accepte ce mandat et ces fonctions et indique qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Enfin, il est rappelé que le poste de Vice-Président du Conseil de Surveillance est vacant depuis la démission de M. Cyril Marie de ces fonctions le 28 octobre 2022 préalablement à sa désignation en qualité de Président du Conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer M. Christophe Bosson en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

M. Christophe Bosson déclare accepter ces fonctions et indique qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 7 novembre 2023



Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire